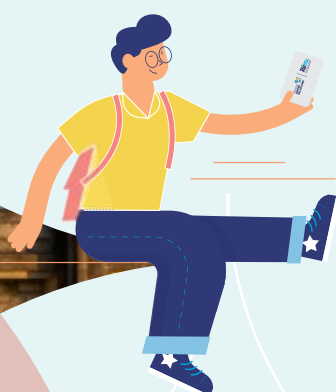


LA RÉGION VOUS TRANSPORTE AU QUOTIDIEN

Se déplacer en Eure-et-Loir

LA RÉGION VOUS GUIDE



Retrouvez ce guide
en version numérique
avec ce QRcode



ÉDITION JUILLET 2026



REMI-CENTREVALDELOIRE.FR



ÉDITO

Philippe Fournié

vice-président délégué aux Mobilités,
aux Transports et aux Intermodalités

La Région, partenaire quotidien de vos mobilités

Depuis plusieurs années, les enjeux de mobilités sont au cœur des politiques publiques pour proposer à toutes et tous des alternatives pour se déplacer. Dans cette optique, le dialogue et la collaboration avec les élus locaux est essentielle et permet d'identifier les améliorations à apporter pour mieux répondre aux enjeux du quotidien.

La Région Centre-Val de Loire, cheffe de file de la mobilité, travaille activement à améliorer la coordination de l'ensemble des autorités organisatrices (Métropoles, Agglomérations, Communautés de communes) et des acteurs publics (Conseils Départementaux, Communes) ou associatifs œuvrant pour faciliter les déplacements des habitants. Avec ce livret à l'échelle des territoires de l'Eure-et-Loir, nous tentons de répondre à l'un des premiers freins, celui de la méconnaissance de l'offre existante dans une vision à 360° avec l'offre REMI portée par la Région mais aussi celles portées par des collectivités de toutes tailles ou des associations locales.

Faute d'information suffisante, nombre de nos concitoyens renoncent à intégrer les mobilités durables dans leur quotidien. Il s'agit souvent d'un des premiers freins à l'usage des mobilités durables. Ce guide ne répondra pas à tout, mais c'est un élément important pour combler ce manque.

Dans son périmètre de compétence, le réseau REMI de la Région tente d'apporter une réponse à tous les besoins : les trajets quotidiens domicile/travail, le transport à la demande, les navettes événementielles, le déploiement de voitures en autopartage, l'aide à l'acquisition de vélos électriques, nouvelles infrastructures cyclables... Le réseau REMI est en perpétuelle amélioration, tant au niveau des horaires, des circuits que des dispositifs pour mobiliser les moyens, dans un moment où la dépense publique est contrainte, là où ils sont le plus utiles.

Nul doute qu'à la lecture de ce guide, vous découvrirez des modes de déplacements dont vous n'aviez pas connaissance et qui répondront à certains de vos besoins de mobilité. Ne restera plus alors qu'à franchir le pas et découvrir le plaisir d'une mobilité durable adaptée à votre territoire, plus économique et plus respectueuse de notre environnement. Une mobilité 100% gagnante avec REMI ou ses partenaires !



SOMMAIRE

CAR RÉMI - OFFRE COMMERCIALE	P4
LES TARIFS RÉMI	P6
CARTE JVMALIN	P7
TRANSPORTS SCOLAIRES	P8
RÉMI + À LA DEMANDE	P12
RÉMI + AUTOPARTAGE	P13
RÉMI TRAIN – OFFRE COMMERCIALE	P10
COVOITURAGE	P14
MOBILITÉS SOLIDAIRES	P15
AIDES À LA MOBILITÉ	P16
RÉSEAUX DE TRANSPORTS LOCAUX	P20
AIDES LOCALES	P29
HANDICAP ET MOBILITÉ	P31
PLAN VÉLO RÉGIONAL	P32
ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS	P33
EMPORT VÉLO	P34
ÉVADEZ-VOUS AVEC RÉMI	P35

Bon voyage !

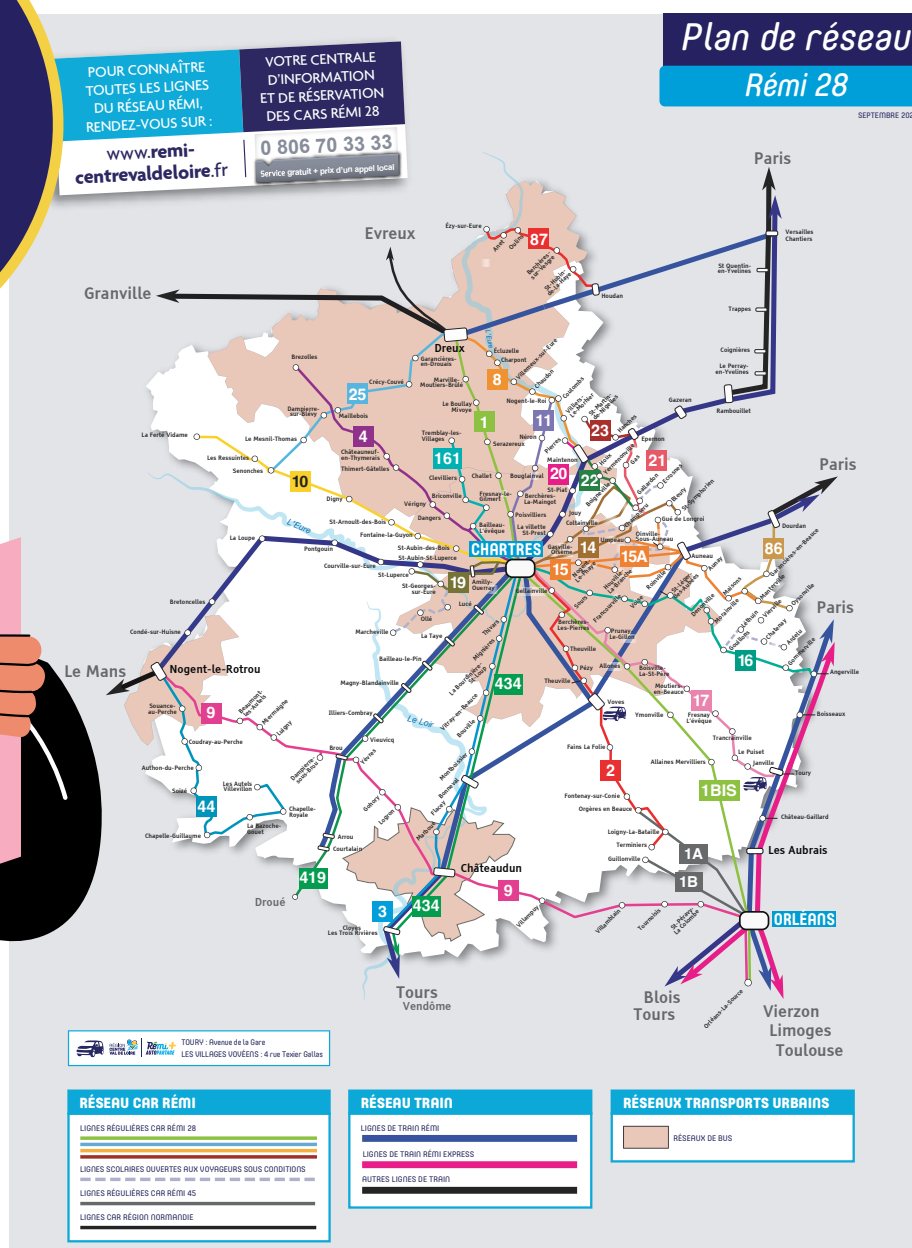


CAR RÉMI - OFFRE COMMERCIALE

Rémi (Réseau de Mobilité Interurbaine) est le service de transport public régional organisé par la Région Centre-Val de Loire.

En Eure-et-Loir, il propose plus de 20 lignes régulières en autocars et une offre intermodale complète vers les départements voisins et au-delà.

LE RÉSEAU RÉMI CARS EN EURE-ET-LOIR



Téléchargez la carte ici



rcvl.fr/REMI-MAP28

TEMPS DE TRAJET

- Chartres - Dreux (ligne 1)
32 à 37 min
- Chartres - Châteaudun (lignes 434 / ligne 3)
52 min à 1 h 10
- Chartres - Orléans (ligne 1 bis)
1 h 23 à 1 h 39
- Tours - Chartres (ligne 434)
3 h

UNE OFFRE POUR TOUS

- **Jeunes (15-25 ans) :**
carte Rémi YEP'S Centre-Val de Loire -> trajets gratuits les week-ends et jours fériés (dans la limite des billets disponibles).
- **Étudiants et actifs :** abonnements adaptés aux déplacements réguliers.
- **Séniors (60 ans et +) :** carte Rémi Liberté Senior avec réductions.
- **Demandeurs d'emploi :**
chèques Région pour l'Emploi.
- **Familles :**
transports scolaires gratuits (hors frais de dossier).

PLUS D'INFOS :
www.remi-centrevaldeloire.fr
0 806 70 33 33
(appel gratuit + prix d'un appel local)

COMMENT VOYAGER AVEC RÉMI ?

TITRES DE TRANSPORT

- Billet à l'unité (3,40 €)
- Carnet de 10 voyages (24 €)
- Abonnements hebdomadaires, mensuels ou annuels, valables en car et/ou en train (selon le type choisi)

OÙ ACHETER SON BILLET ?

- En gare SNCF ou routière (Dreux et Chartres)
- En ligne : remi-centrevalde Loire.fr
- Chez les revendeurs partenaires (tabacs, supérettes...)
- Directement à bord (sauf certains titres particuliers)
- Ticket SMS pour les trajets occasionnels sur certaines lignes scolaires
- Distributeur Automatique de Titres de transports

ACCESSIBILITÉ PMR

- Des cars et trains progressivement accessibles
- Réservation recommandée pour un accompagnement
- Chiens guides acceptés gratuitement

* Tarifs 2026, valables pour le car et pour des trajets inter-départementaux

PLUS
D'INFOS
PAGE 27

LES TARIFS CARS RÉMI

UNE GAMME TARIFAIRE POUR CHAQUE PROFIL

Le réseau Rémi propose des tarifs adaptés à tous, selon l'âge, le statut et la fréquence des déplacements, qu'ils soient dans un département ou plusieurs.

TITRES À L'UNITÉ

- Billets simples pour trajets intra-départementaux valables 90 minutes.
- Pour les trajets inter-départementaux : un barème kilométrique s'applique.
- Carnets de 10 voyages à tarif avantageux.
- Ticket SMS : simple, rapide, valable 75 minutes (sur certaines lignes scolaires ouvertes aux non-abonnés).

ABONNEMENTS HEBDOMADAIRES, MENSUELS, ANNUELS

MOINS DE 26 ANS :

- Rémi Zen Jeune Car : trajets illimités dans un ou plusieurs départements.
- Formule Combi : réduction supplémentaire avec un autre abonnement Rémi ou un Passe Navigo.

Les abonnements hebdomadaires sont limités au périmètre interdépartemental.

26 ANS ET + :

- Rémi Zen Car : voyages illimités dans un département ou sur un parcours quotidien en région.
- Formule Combi également disponible.

Les abonnements hebdomadaires sont limités au périmètre interdépartemental.



CARTES DE RÉDUCTION

- **Rémi Liberté (26 ans et +)** : réductions tous les jours (-33 %), plus avantageuse le week-end (-50 %). Idéale voyageur occasionnel. Valable sur les cars et train Rémi et Rémi+ à la demande.
- **Rémi Liberté Jeune (-26 ans)** : réductions renforcées en semaine et le week-end sur tout le réseau Rémi et les régions voisines.
- **Rémi Liberté Senior (60 ans et +)** : réductions en semaine sur des plages horaires dédiées et les week-ends (valable sur Rémi+ à la demande).
- **Rémi Yep's Centre-Val de Loire (15-25 ans, inscrit sur yeps.fr)** : gratuité en car et train Rémi les week-ends et jours fériés (sur réservation).
- **Rémi Liberté Plus (26 ans et +)** : réductions tous les jours (-50 %), plus avantageuse le week-end (-66 %). Idéale grand voyageur. Valable sur les cars et train Rémi et Rémi+ à la demande.

Valable sur tous vos trajets en Centre-Val de Loire et vers les régions voisines.

DEMANDEURS D'EMPLOI

- Le Chéquier régional pour l'emploi permet des trajets gratuits entre domicile et rendez-vous professionnel (via France Travail ou Mission Locale).
- Billet Formation : réduction de 75 % par rapport au plein tarif sur un billet de train ou car RÉMI pour un trajet domicile-formation en région Centre-Val de Loire et vers l'Ile-de-France.



rcvl.fr/Remi-Billets-Offres

UNE CARTE UNIQUE POUR VOS DÉPLACEMENTS

La carte JVMalin est une carte à puce nominative, gratuite et sans contact. Elle permet de charger et utiliser vos titres de transport sur plusieurs réseaux partenaires en Centre-Val de Loire.



CARTE JVMALIN

OÙ L'UTILISER ?

La carte est acceptée sur :

- Rémi : trains TER, cars interurbains et circuits scolaires.
- Filibus : Chartres Métropole.
- Sur d'autres réseaux en région : TAO à Orléans Métropole, Fil Bleu à Tours Métropole et Azalys à Blois Agglopolys.
- Dans les abris vélos sécurisés Rémi et abris vélos des grands réseaux de transports urbains.

AVANTAGES

- Nominative et sécurisée (remplacement en cas de perte ou vol).
- Multimodale : utilisable sur plusieurs réseaux de transport. Vous pouvez recharger les titres Rémi ainsi que les réseaux urbains partenaires.
- Valable 8 ans.
- Support unique pour abonnements et titres multiples.

COMMENT L'OBTENIR ?

- **En gare** : délivrée immédiatement à Chartres, Orléans, Tours, Blois-Chambord et Vierzon.
 - **Autres gares** : commande avec retrait sous 10 jours.
- Prévoir une photo d'identité et remplir le formulaire d'adhésion disponible en gare.
- **En ligne** : Commande de la carte JV Malin sur le site Rémi.

RECHARGER ET UTILISER

- Aux distributeurs automatiques (en gare et stations partenaires).
- En ligne via les sites et applis des réseaux.
- En agence des réseaux partenaires.

La carte doit être validée à chaque montée à bord du car.

EN CAS DE PERTE OU VOL

La carte peut être remplacée (frais de duplicata applicables).

En cas de perte : duplicata facturé 15 € cars / 10 € par SNCF et Filibus.



rcvl.fr/Remi-Billets-Offres





TRANSPORTS SCOLAIRES

UN SERVICE PUBLIC ACCESSIBLE À TOUS

Les transports scolaires Rémi sont gratuits pour garantir à chaque élève un égal accès à l'éducation et soutenir le pouvoir d'achat des familles.

> Seuls des frais de dossier restent à la charge des familles : 25 € par élève (plafonnés à 50 € par représentant légal).

La règle : affectation sur une ligne ou un circuit pendant les périodes scolaires pour :

- 1 A/R par jour du lundi au vendredi pour les demi-pensionnaires
- 1 A/R par semaine pour les internes

Les demandes doivent être effectuées de début juin à mi-juillet. Après cette date, une majoration de 15 € par élève (plafonnée à 30 € par représentant légal) est appliquée.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les élèves, quel que soit leur statut (externe, demi-pensionnaire, interne, apprenti, alternant), peuvent bénéficier du transport scolaire s'ils répondent aux critères suivants :

Résider à plus de 3 km de l'établissement scolaire (sauf cas de regroupement pédagogique intercommunal).

Être âgé de plus de 3 ans au 31 décembre de l'année N pour l'année scolaire N/N+1, pour voyager sur les lignes spéciales scolaires.

Pour les lignes régulières routières et ferroviaires : avoir 11 ans révolus au 31 décembre pour voyager sans accompagnateur.

Être âgé de moins de 26 ans.

Être inscrit dans un établissement public ou privé sous contrat, relevant de l'Éducation nationale ou du Ministère de l'Agriculture.

Respecter la sectorisation scolaire sauf pour certaines filières spécifiques : horaires aménagés (musique, théâtre, danse), sections internationales, sportives de haut niveau (Pôle France, Espoir), SEGPA, ULIS, 3^e prépa métier.

Pour les établissements privés : l'école ou collège doit être situé dans la même commune que l'établissement public de secteur.

Les situations particulières peuvent être étudiées par la Région, sous réserve de places disponibles, moyennant une participation financière correspondant au tarif en vigueur sur le réseau Rémi.

En cas d'absence de transport organisé par la Région ou d'horaires incompatibles, une aide individuelle au transport peut être accordée.

COMMENT S'INSCRIRE ? POUR LE CAR

EN LIGNE

Une démarche simple et sécurisée est disponible pour l'inscription aux cars scolaires ou pour une demande d'aide individuelle.

AUPRÈS DES GESTIONNAIRES DE PROXIMITÉ

Syndicats de transports scolaires, communautés de communes ou mairies assurent l'inscription locale et peuvent également délivrer des duplicatas de carte.

SUIVI DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le suivi de la demande s'effectue en ligne.



rcvl.fr/REMI-SCOLAIRE-CONNEXION

POUR LE TRAIN

EN LIGNE

Un formulaire simple et sécurisé est disponible

À LA MAISON DE LA RÉGION D'EURE-ET-LOIR

57 bis, rue du Docteur Maunoury
1^{er} étage - 28 000 Chartres

• Lundi au jeudi : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h 30
• Vendredi : 9 h - 12 h 30 / 14 h - 16 h 30

SUIVI DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Le suivi de la demande s'effectue en ligne.

rcvl.fr/REMI-SCOLAIRE-CONNEXION



LA CARTE DE TRANSPORT

- Première inscription : la carte est envoyée directement au domicile.
- Renouvellement : recharge possible aux automates disponibles dans toutes les gares du département.
- Perte : duplicata facturé 15 €.

Pour toute question, l'Agence des Mobilités de Chartres accueille le public :

- Lundi au samedi : 6 h - 20 h
- Dimanche : 7 h 45 - 20 h

HORAIRES



remi-centrevaldeloire.fr/contactez-nous

Si vous avez perdu votre carte scolaire, pour demander un duplicata rapprochez-vous du guichet qui a émis votre carte JV malin.(voir p7)

LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Un outil en ligne permet de sélectionner sa commune et son type d'établissement pour :

- Identifier le gestionnaire Rémi de proximité ;
- Accéder aux informations pratiques (horaires, points d'arrêt, démarches).



rcvl.fr/REMI-CHEMIN-ECOLE

à savoir



RÉMI TRAIN – OFFRE COMMERCIALE

UN MAILLAGE FERROVIAIRE DENSE

Grâce à sa proximité avec l'Île-de-France, l'Eure-et-Loir bénéficie d'un réseau ferroviaire structurant.

Cinq lignes régionales ou interrégionales en Eure-et-Loir permettent de rejoindre les principales villes du Centre-Val de Loire et les territoires voisins.

LIGNES DESSERVANT L'EURE-ET-LOIR

PARIS – CHARTRES – NOGENT-LE-ROTRON – LE MANS

37 allers-retours par jour
Durée moyenne du trajet : 1 h 12
Offre REMI ou SNCF OUIGO

TOURS – VENDÔME – CHATEAUDUN – CHARTRES – PARIS

14 allers-retours par jour
Durée moyenne Chartres > Tours : 3 h 10
Offre REMI

DROUÉ – COURTAILAIN – CHARTRES

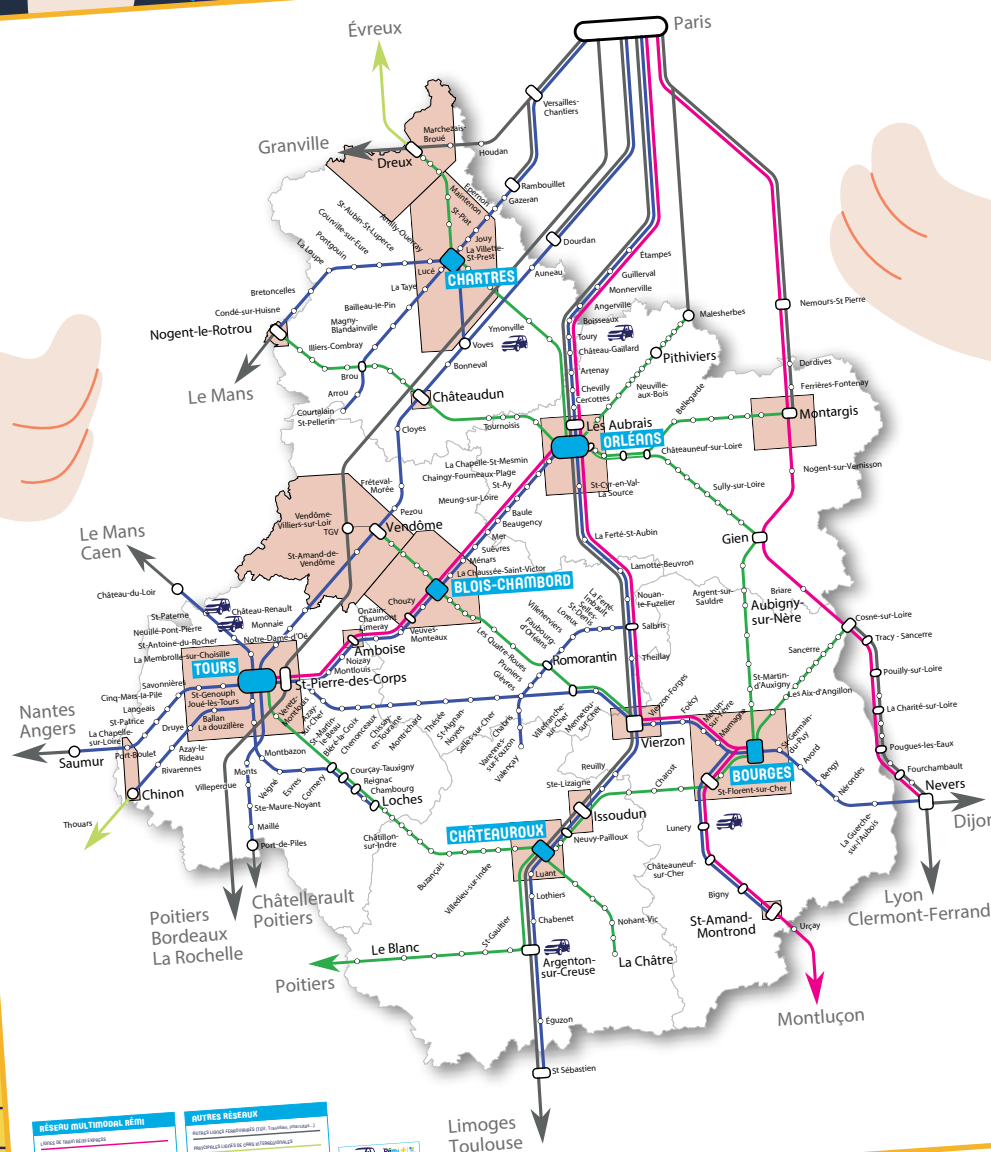
8 allers-retours par jour
Durée moyenne Paris > Dreux : 55 mn
Offre REMI

PARIS – DREUX – GRANVILLE

5 allers-retours par jour
Durée moyenne Paris > Dreux : 1 h 12
Offre NOMAD – Région Normandie

PARIS – ORLÉANS

30 allers-retours par jour
Durée moyenne du trajet : 1 h 20
Offre REMI



ACHETER SON TITRE DE TRANSPORT

EN GARE

Un service de conseil et de vente est assuré dans les gares de Chartres, Nogent-le-Rotrou, Dreux, Toury, Saint-Piat, La Loupe, Jouy, Maintenon, Illiers-Combray, Courville-sur-Eure, Châteaudun, La Villette Saint-Prest, Voves et Épernon.

AUX DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

La plupart des automates Rémi et distributeurs régionaux sont accessibles 24h/24, en gare ou en halte ferroviaire. Achat de titres de transport sans réservation.

EN LIGNE

www.remi-centrevaldeloire.fr
sur l'appli REMI
Recherche d'itinéraire
www.jvmailin.fr

ACCESSIBILITÉ

Le service Assist'en Gare (SNCF) est proposé aux personnes à mobilité réduite pour faciliter leurs déplacements.

CARTES ET ABONNEMENTS

CARTES DE RÉDUCTION

- **Rémi Liberté (26 ans et +)** : réductions tous les jours (-33%), plus avantageuse le week-end (-50%). Idéale voyageur occasionnel. Valable sur les cars et train Rémi, et Rémi+ à la demande.
- **Rémi Liberté Jeune (-26 ans)** : réductions renforcées en semaine et le week-end sur tout le réseau Rémi et les régions voisines.
- **Rémi Liberté Senior (60 ans et +)** : réductions en semaine sur des plages horaires dédiées et les week-ends (valable sur Rémi+ à la demande).
- **Rémi Yep's (15-25 ans, inscrit sur yeps.fr)** : gratuité en car et train Rémi les week-ends et jours fériés (sur réservation).
- **Rémi Liberté Plus (26 ans et +)** : réductions tous les jours (-50%), plus avantageuse le week-end (-66%). Idéale grand voyageur. Valable sur les cars et train Rémi, et Rémi+ à la demande.

ABONNEMENTS RÉMI

Idéal pour vos trajets réguliers.

Voyagez en illimité en train et en car sur un trajet défini, en Centre-Val de Loire ou vers certaines régions limitrophes. Une formule particulièrement adaptée aux déplacements domicile-travail fréquents.

- Voyages illimités pendant un mois sur un trajet défini.
- Valable en Centre-Val de Loire et vers certaines régions limitrophes.
- 50 % du coût pris en charge par l'employeur grâce à la prime transport.
- Disponible aussi en formule annuelle et hebdomadaire pour le train.

RÉMI YEP'S

Pour les 15-25 ans, inscrits sur yeps.fr

- Gratuité en car et en train Rémi les week-ends et jours fériés, sur réservation (nombre de places limité sur les trains).

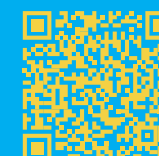
OÙ ACHETER LA CARTE DE RÉDUCTION ET SON ABONNEMENT ?

- En ligne sur le site TER Centre-Val de Loire.
- En gare de la région Centre-Val de Loire, de Paris Austerlitz, Paris Bercy, La Villette-St-Prest, Bailleau-le-Pin, Brou, Châteaudun, Auneau, Voves, Bonneval, Nevers et Cosne (format papier uniquement).

En cas de perte ou de vol, les cartes sont désormais dématérialisées ou réimprimables.

Il existe d'autres formules d'abonnement et cartes de réduction selon votre situation et vos habitudes.

Retrouvez-les sur le site www.remi-centrevaldeloire.fr



*Carte Rémi Liberté gratuite pour les détenteurs de la carte mobilité inclusion (CMI) avec mention « invalidité ». Rendez-vous aux guichets des gares du réseau Rémi, sur présentation de la carte CMI. Demande via le site Rémi et Transmission de carte Délivrance sous 8 jours par mail (formulaire à compléter).

RÉMI + À LA DEMANDE

LA MOBILITÉ SUR MESURE, PRÈS DE CHEZ VOUS

Avec Rémi + à la demande, la Région Centre-Val de Loire propose un service de transport public sur réservation, pensé pour simplifier le quotidien des habitants des zones rurales et périurbaines.

Pratique et flexible, il vous conduit là où se trouve l'essentiel de vos besoins : le marché du village, la gare la plus proche, un rendez-vous médical ou encore les services publics et commerces de proximité.

POURQUOI L'UTILISER ?

- **Flexibilité** : déplacements adaptés à vos horaires
- **Proximité** : prise en charge à votre porte
- **Accessibilité** : service ouvert à tous
- **Économie** : tarifs abordables et réductions possibles

QUAND ET COMMENT RÉSERVER ?

- Réservation obligatoire au plus tard la veille avant 17 h.
- 0 806 70 33 33 (appel gratuit + prix d'un appel local)
- Centrale ouverte du lundi au samedi, de 6 h à 20 h.

Les horaires de prise en charge et de retour sont confirmés lors de la réservation.

Pour un transport le samedi et le lundi, appeler le vendredi avant 17 h.

NOUVEAUTÉ : réservation du transport à la demande en ligne sur le site.

TARIFS

- Billet unitaire = prix d'un billet de car Rémi
- Réductions applicables avec les cartes Rémi (Liberté, Liberté Jeune, YEP'S, Liberté Plus, Liberté Senior)

ACCESSIBILITÉ

Les véhicules sont adaptés aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.

Lors de la réservation, il est recommandé de signaler tout besoin spécifique.

DISPONIBILITÉ DU SERVICE

- Fréquence minimale : 2 demi-journées par semaine, ajustée selon les besoins locaux.
- Vérifiez ici si le service est présent dans votre commune.



rcvl.fr/REMI-TAD



RÉMI + AUTOPARTAGE

UNE VOITURE DISPONIBLE QUAND VOUS EN AVEZ BESOIN

Avec Rémi + Autopartage, la Région Centre-Val de Loire met à disposition des voitures électriques en libre-service, accessibles 24h/24 et 7j/7, pour quelques heures ou une journée entière.

Un service simple, économique et écologique, complémentaire des trains, cars et bus Rémi. Accessible à tous dès 18 ans avec un permis valide, il est idéal pour les petits trajets du quotidien et permet d'éviter les frais liés à une voiture personnelle.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1. Je m'inscris gratuitement sur remiautopartage.clem.mobi (permis valide requis).
2. Je réserve mon véhicule depuis l'appli ou le site web.
3. J'accède à la voiture grâce à mon smartphone (pas de clé nécessaire).
4. Je roule, puis je ramène le véhicule à sa station d'origine.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

- La plage horaire (5 h - 12 h 30 ou 13 h 30 - 18 h ou 19 h - 0 h) : 7 €*
- Journée (5 h - 0 h) : 19 €* (soit 19 h consécutives).
- Aucun entretien ni assurance à gérer.

Des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite sont progressivement déployés selon les territoires.

INFOS PRATIQUES

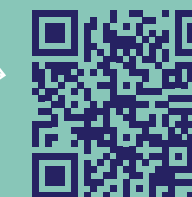
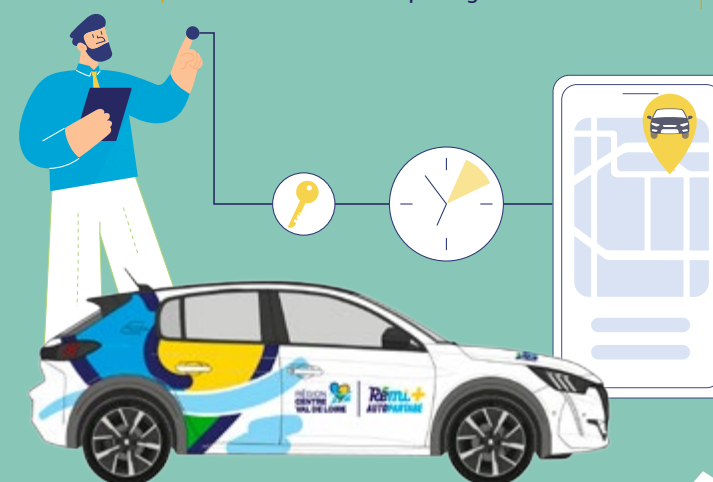
Assistance et réservation :
0 806 70 33 33 (appel gratuit + prix d'un appel local).

www.remi-centrevaldeloire.fr/services/remi-autopartage/

OÙ TROUVER UNE VOITURE ?

Des stations sont disponibles dans plusieurs communes rurales de la région.

La liste complète est à consulter sur : www.carte-remi-autopartage.fr



COVOITURAGE

UNE MOBILITÉ PARTAGÉE ET COMPLÉMENTAIRE

Le covoiturage est une solution souple et économique, en complément des trains, cars et bus Rémi.

Intégré au calculateur multimodal JVMalin, il permet de rechercher facilement un itinéraire via trois plateformes adaptées aux trajets du quotidien. Pour vous inscrire sur un service de covoiturage, vous devez télécharger l'une des trois applications suivantes :

BLABLACAR DAILY

Déclinaison de la célèbre plateforme BlaBlaCar, dédiée aux déplacements réguliers (domicile-travail ou trajets quotidiens).

KAROS

Acteur français du covoiturage domicile-travail, qui propose des solutions personnalisées pour les entreprises et collectivités.

MOBICOOP

Héritier du covoiturage libre, ce service sans commission et sans publicité repose uniquement sur la participation aux frais de déplacement.

Certains territoires proposent un soutien financier individuel.

WWW.JVMALIN.FR



Zoom sur les aides financières au covoiturage

Les collectivités peuvent soutenir financièrement le covoiturage courte distance en s'appuyant sur le Fonds Vert de l'État et/ou la Région Centre-Val de Loire. L'objectif est de réduire la congestion routière et les émissions de CO2 en incitant les habitants à partager leurs trajets domicile-travail ou de loisirs.

En Eure-et-Loir, les collectivités suivantes sont concernées :

COVOITURAGE BEAUPERCHOIS

Pour chaque trajet avec une origine ou une destination sur notre territoire :

- Le conducteur reçoit 2 € pour un trajet de 1 km à 30 km,
- Le passager paye 0,50 € pour un trajet de 1 km à 30 km.

Soit une prise en charge de 1,50 € pour la collectivité.

La réservation des trajets se fait via l'application Karos sur la communauté de notre territoire.

COVOITURAGE BONNEVALAIS

Les conducteurs reçoivent une compensation de 2 € à 3 € par trajet et par passager, selon la distance parcourue à partir de 2 km et jusqu'à 80 km.

Les passagers ne déboursent que 0,50 € par trajet.

COVOITURAGE CHÂTEAUDUN

- Trajets dont l'origine ou la destination est située sur la communauté de communes du Grand Châteaudun.
- Distance par trajet : 2 à 80 km.
- Maximum 6 trajets par conducteur et par jour.
- Conducteurs : rémunérés 2 € par trajet de 2 à 20 km, puis +0,10 €/km au-delà, plafonné à 3 € par trajet (jusqu'à 150 € maximum par mois).
- Passagers : 30 premiers km gratuits, puis seulement 0,50 € par trajet grâce au soutien de la collectivité.
- Sécurité : garantie retour MAIF en cas d'annulation du conducteur.

Téléchargez l'application BlaBlaCar Daily, créez votre profil et renseignez vos trajets réguliers ou ponctuels (gare, centre culturel, pôle de santé, etc.).

MOBILITÉS SOLIDAIRES



TROIS OPÉRATEURS AU SERVICE DE L'INSERTION

En Eure-et-Loir, trois structures se partagent la gestion des plateformes de mobilité solidaire, avec un objectif commun : faciliter les déplacements des publics en insertion et lever les freins liés à la mobilité.

DES SERVICES CONCRETS

- ✓ **Conseil individualisé en mobilité :** diagnostic, accompagnement personnalisé.
- ✓ **Location de deux-roues électriques :** scooters et vélos.
- ✓ **Vélo-école :** apprentissage ou remise en selle.
- ✓ **Auto-école sociale :** accès progressif au permis de conduire.
- ✓ **Réparation-vente de vélos d'occasion.**

Les services sont accessibles sur orientation des prescripteurs (France Travail, Missions locales, Services sociaux départementaux, SIAE, CCAS, etc.).



AIDES À LA MOBILITÉ

DES DISPOSITIFS POUR RENDRE LES TRAJETS PLUS SIMPLES ET ACCESSIBLES

Qu'il s'agisse de primes employeurs, de réductions sur les abonnements de train ou de car, d'aides à l'achat de vélos ou de financement du permis de conduire, de nombreux dispositifs permettent d'accompagner tous les usagers pour faciliter les déplacements, alléger les dépenses et encourager une mobilité durable.

PRIME TRANSPORT ET FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

FACILITER LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL

Les employeurs peuvent accompagner financièrement les déplacements quotidiens de leurs salariés, que ce soit via une obligation légale ou des dispositifs incitatifs.

PRIME TRANSPORT

- Tous les salariés, y compris les temps partiels et les stagiaires, qui utilisent les transports publics pour se rendre sur leur lieu de travail bénéficient du remboursement partiel de leurs frais de transport domicile-travail.
- Prise en charge pour les trajets en bus, tramways, trains et services de location de vélo, à hauteur de **50 % du tarif de 2^e classe** sur la base du trajet le plus court.
- Seules les cartes d'abonnement (hebdomadaires, mensuelles ou annuelles) sont concernées.

FORFAIT MOBILITÉS DURABLES

- Un employeur peut soutenir les salariés qui utilisent des modes alternatifs (vélo, covoiturage, etc.) en leur versant un « forfait mobilités durables », une aide complémentaire non obligatoire.

TRAINS ET CARS

VOYAGER MOINS CHER AU QUOTIDIEN

La Région propose plusieurs dispositifs pour soutenir les salariés et demandeurs d'emploi, qu'ils se déplacent quotidiennement pour leur travail ou dans le cadre d'une formation.

MOBILICO

- **L'aide régionale** est versée trimestriellement aux salariés abonnés (mensuels ou annuels) sur de longues distances domicile-travail.
- **Pour les habitants de la région Centre-Val de Loire** bénéficiant déjà de la Prime Transport de leur employeur.
- **Abonnements concernés** : titres SNCF mensuels ou annuels « domicile-travail », qu'il s'agisse de parcours intra-régionaux ou interrégionaux, y compris vers l'Île-de-France.
- **Valable sur les trains TER, Transilien (hors Passe Navigo), Intercités et TGV.**
- **Renseignements et formulaires** : nosaidesenigneregion.centre-valdeloire.fr
mobillicocentre@centrevaleloire.fr
09 69 32 81 50

CHÈQUE RÉGIONAL POUR L'EMPLOI

- Destiné aux demandeurs d'emploi pour voyager gratuitement entre le domicile et un lieu de rendez-vous professionnel.
- 10 chèques, valables 12 mois, échangeables contre des billets gratuits Rémi (trains et cars) et sur certains Intercités (axe Tours-Vierzon-Bourges-Nevers).
- Délivrance d'un billet gratuit en guichets SNCF du réseau Rémi ou en agences routières Rémi, sur présentation du chèque. Ce dispositif est prescrit par France Travail ou les Missions locales.

BILLET FORMATION

- Réduction de 75 % pour les demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle sur les trajets domicile-formation en train ou en car Rémi, y compris vers l'Île-de-France.
- Délivré en guichets SNCF, en agences routières Rémi ou à bord des cars, sur présentation d'une attestation d'inscription en stage (AISF).

BIEN S'INFORMER SUR LES MOBILITÉS, EN PROXIMITÉ

Depuis 2024, la Région Centre-Val de Loire finance un programme régional de formation pour les agents au guichet des gares ferroviaires et routières, les agents d'accueil des communes, CCAS, intercommunalités ou d'organismes facilitant l'accès aux services publics et aux

droits sociaux de type Maison France Services. Les agents sont formés pour connaître l'ensemble des solutions de mobilités du réseau Rémi mais aussi des partenaires locaux : réseaux de transports urbains, opérateurs de mobilités solidaires, aides individuelles...

La Région, attachée aux services de proximité et aux liens humains qu'ils apportent, a maintenu l'ouverture de ses guichets en gare, tout en faisant évoluer le métier des agents Rémi afin de s'adapter aux besoins de la population.



AIDES À LA MOBILITÉ

VÉLOS

ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE

Pour favoriser les déplacements du quotidien à vélo, la Région propose plusieurs aides à l'achat de vélos pliants, électriques ou de trottinettes.

AIDE REMI ZEN : VÉLOS PLIANTS

ET TROTTINETTES ÉLECTRIQUES PLIANTES

- **Remboursement jusqu'à 500 €** pour l'achat d'un vélo pliant (électrique ou non) et jusqu'à 200 € pour une trottinette électrique pliante.
- **Réservé aux abonnés annuels commerciaux Rémi** (hors abonnements scolaires).
- **Montant correspondant à 40 % du prix TTC de l'équipement**, avec une aide minimale de 150 € (prix d'achat supérieur à 375 € pour un vélo, ou 500 € pour une trottinette).
- **Valable pour les achats effectués chez des vélocistes agréés par la Région.**
- **Liste et dépôt des demandes :** velocistes.centre-valde Loire.fr – nosaidesen ligneregion.centre-valde Loire.fr.
- **Contact :** aides-mobilites@centrevallde Loire.fr
09 69 32 81 50

MOBILITÉ RURALE – VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE)

- **Subvention à l'achat d'un VAE destiné à un usage utilitaire** (trajets domicile-travail, courses, déplacements familiaux).
- **Conditions :** avoir au moins 16 ans, résider dans une commune où la Région est autorité organisatrice de la mobilité locale de substitution. En Eure-et-Loir, les communautés de communes éligibles sont : **le Perche, le Grand Châteaudun, le Bonnevalais et Cœur de Beauce.**
- **Montant :** 25 % du prix TTC, plafonné à 200 €, avec une aide minimale de 150 € (prix d'achat supérieur à 600 €).



VOITURE ET PERMIS DE CONDUIRE

DONNER ACCÈS À L'AUTONOMIE

Plusieurs dispositifs soutiennent le financement du permis de conduire, indispensable pour accéder à l'emploi et gagner en autonomie.

PERMIS À 1 € PAR JOUR

Un prêt à taux zéro destiné aux jeunes de 15 à 25 ans, dont les intérêts sont pris en charge par l'État, pour financer leur formation au permis de conduire.



rcvl.fr/Permis-1e

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS POUR LES APPRENTIS

Une aide forfaitaire de 500 €, attribuée aux apprentis d'au moins 18 ans, à demander auprès du centre de formation d'apprentis (CFA).



rcvl.fr/Aide-Permis

COMBO PARFAIT

Dispositif régional réservé aux jeunes de 18 à 25 ans inscrits dans une formation régionale, permettant de bénéficier d'une indemnité pour les frais de transport et d'hébergement, ainsi que d'une aide jusqu'à 1 500 € pour financer le permis de conduire.



rcvl.fr/ComboParfait

AIDES AGEFIPH

L'Agefiph peut accorder une aide spécifique aux personnes en situation de handicap pour financer le permis, en couvrant les surcoûts liés aux adaptations nécessaires.



agefiph.fr/aides-financieres

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Chaque salarié dispose de droits formation cumulés sur un compte personnel. Ces droits peuvent être mobilisés pour financer le permis de conduire.



moncompteformation.gouv.fr

YEP'S : LES JEUNES AU CŒUR DE LA MOBILITÉ

La Région Centre-Val de Loire a été la première en France à instaurer la gratuité des transports Rémi (trains et cars) pour les jeunes de 15 à 25 ans les week-ends et jours fériés.

Une mesure sociale, environnementale et universelle qui facilite l'accès aux loisirs, aux études et aux opportunités professionnelles.

- **Week-ends et jours fériés :** billets gratuits Rémi (trains et cars). En cas de places épuisées, réduction garantie de 66 %.
- **En semaine :** 50 % de réduction sur les trajets Rémi (trains et cars).
- **Validité :** du 1^{er} septembre au 31 août.
- **Inscription :** en ligne sur yeps.fr, carte numérique à télécharger.



Réseaux de transports locaux

LES RÉSEAUX LOCAUX

Des solutions de mobilité de proximité dans tout le département

Chaque bassin de vie d'Eure-et-Loir dispose de son propre réseau de transport public, complémentaire du réseau régional Rémi. Bus urbains, lignes périurbaines, services à la demande, transports scolaires ou locations de vélos : ces offres locales facilitent les déplacements du quotidien. Ces réseaux s'inscrivent dans la même ambition : rendre la mobilité plus simple, plus écologique et accessible à tous, au cœur des territoires.

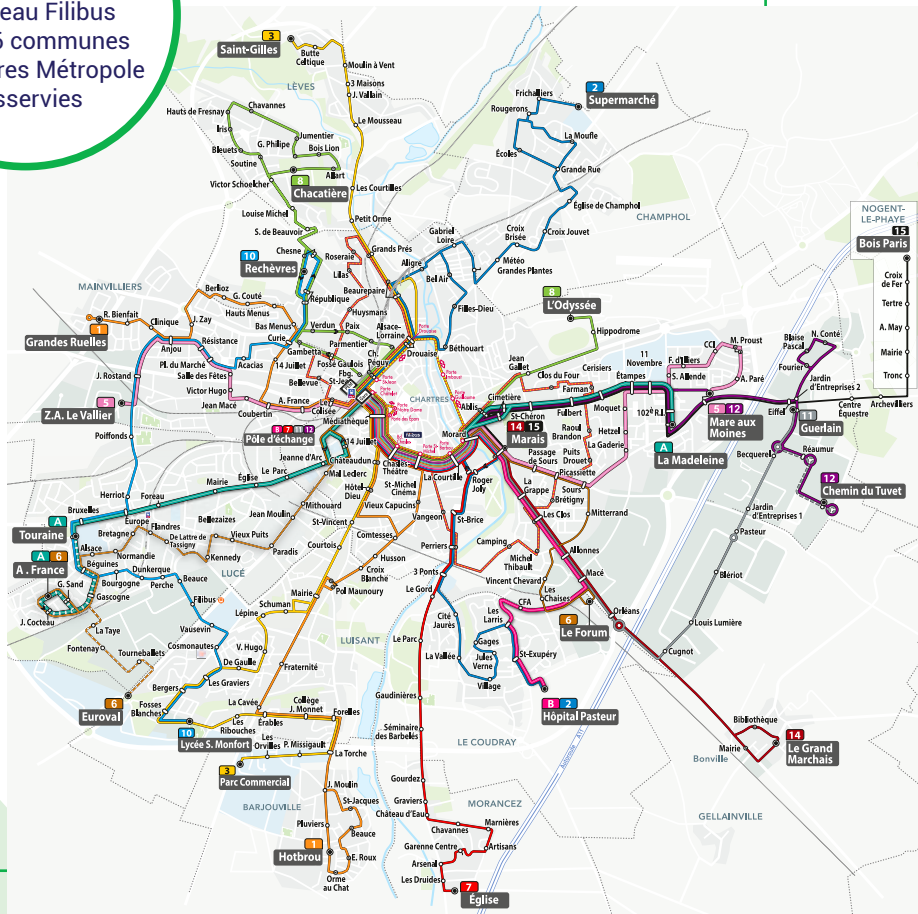


Chartres Métropole

L'OFFRE DE TRANSPORT URBAIN

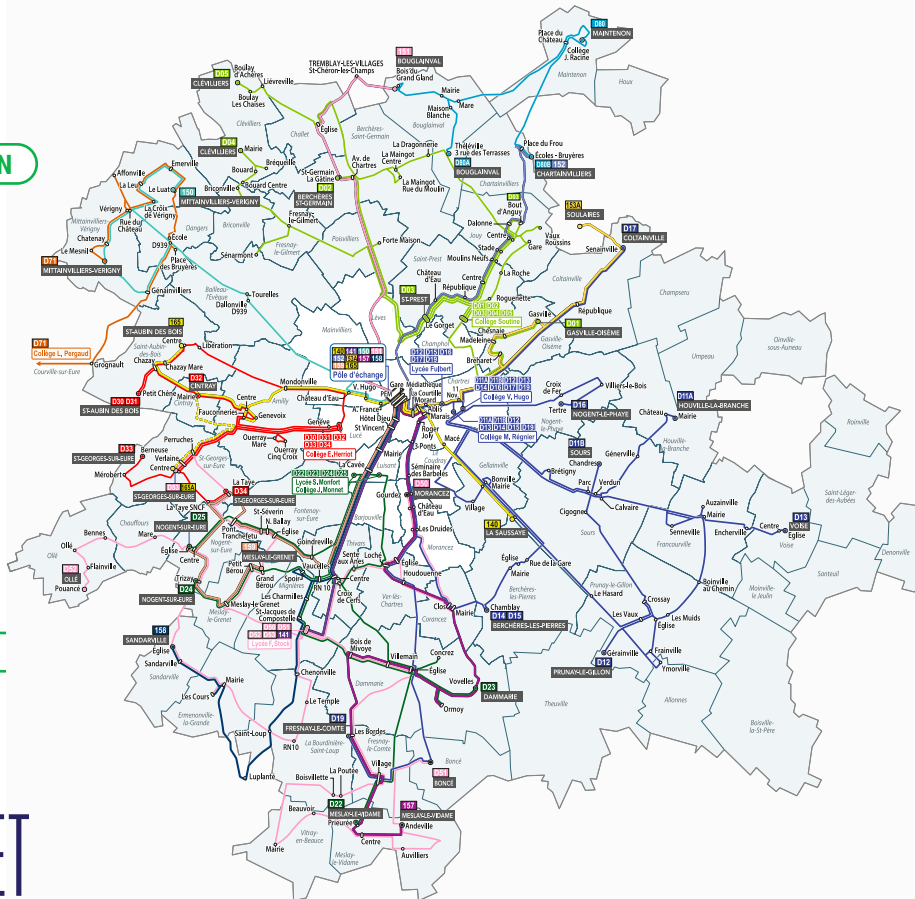
- 13 lignes régulières de bus couvrant la zone urbaine (Chartres, Mainvilliers, Luisant, Lucé, Barjouville, Morancez, Le Coudray, Champhol, Lèves)
- Renforts de lignes fonctionnant en période scolaire
- Services :
 - « C'la navette » pour des quartiers non desservis de Chartres,
 - « Relais des Portes » pour l'hypercentre de Chartres – Gratuit,
 - TPMR pour les personnes à mobilité réduite (service TPMR).

filibus
Le réseau Filibus c'est 66 communes de Chartres Métropole desservies



L'OFFRE DE TRANSPORT NON URBAIN

- Lignes régulières d'autocars
- 26 lignes scolaires pour les écoles primaires, collèges et lycées
- Services :
 - Transport à la demande (TAD) sur réservation au 0 801 90 10 28, à destination de Chartres (12 points de dépose prédéfinis),
 - TPMR pour les personnes à mobilité réduite (service TPMR).



TARIFS ET POINTS DE VENTE

UNE OFFRE ADAPTÉE À TOUS LES PROFILS

- Voyageurs occasionnels : ticket unitaire, carnet de 10 voyages, titre groupe.
- Usagers réguliers : abonnements mensuels, annuels, scolaires ou étudiants.
- Tarifs spécifiques : réductions pour les personnes à mobilité réduite (invalidité ≥ 80 %), personnes non imposables...

OÙ ACHETER SES TITRES ?

- En ligne sur filibus.fr
- Aux distributeurs automatiques des principaux arrêts.
- Chez les dépositaires partenaires.
- À bord des bus (titres unitaires, CB sans contact).
- À l'agence Filibus, place des Halles à Chartres Du lundi au vendredi : 9 h-18 h ; le samedi : 9 h-12 h 30 - 02 37 36 26 98.
- À l'agence des Mobilités en gare de Chartres.



eboutique.filibus.fr



LA MAISON DU VÉLO

Un service dédié aux cyclistes du quotidien

- Location de vélos avec ou sans assistance électrique pour les particuliers.
- Formules flexibles : à la journée, à la semaine, au mois, au semestre ou à l'année.
- Service d'entretien et de réparation des vélos loués.
- Accès possible aux abris vélos sécurisés de Chartres Métropole via abonnement.

Place Pierre-Sémard à Chartres
Du mardi au samedi :
9 h 30-12 h 30 / 14 h-18 h
Tél. 02 37 32 83 51
maisonduvelo@filibus.fr

* Réservé aux habitants d'une commune de Chartres Métropole.

Réseaux de transports locaux

Agglo du Pays de Dreux

L'OFFRE DE TRANSPORT URBAIN

- 5 lignes urbaines (4 du lundi au samedi et 1 gratuite le dimanche)
- 5 lignes périurbaines (4 du lundi au samedi et 1 du lundi au vendredi, hors vacances scolaires)
- 1 service de soirée Flexo Soir
- 1 service de transport à la demande / TPMR
- 100 lignes scolaires, 5 doublages et 7 navettes scolaires

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Un service de coach Linéad accueille et renseigne gratuitement les voyageurs. La location de vélos à assistance électrique (VAE) est disponible pour 1, 3 ou 6 mois. L'abonnement inclut l'accès aux parkings vélos sécurisés de Dreux (parvis nord et sud de la gare) et de Marchezais.

OÙ ACHETER SES TITRES ?

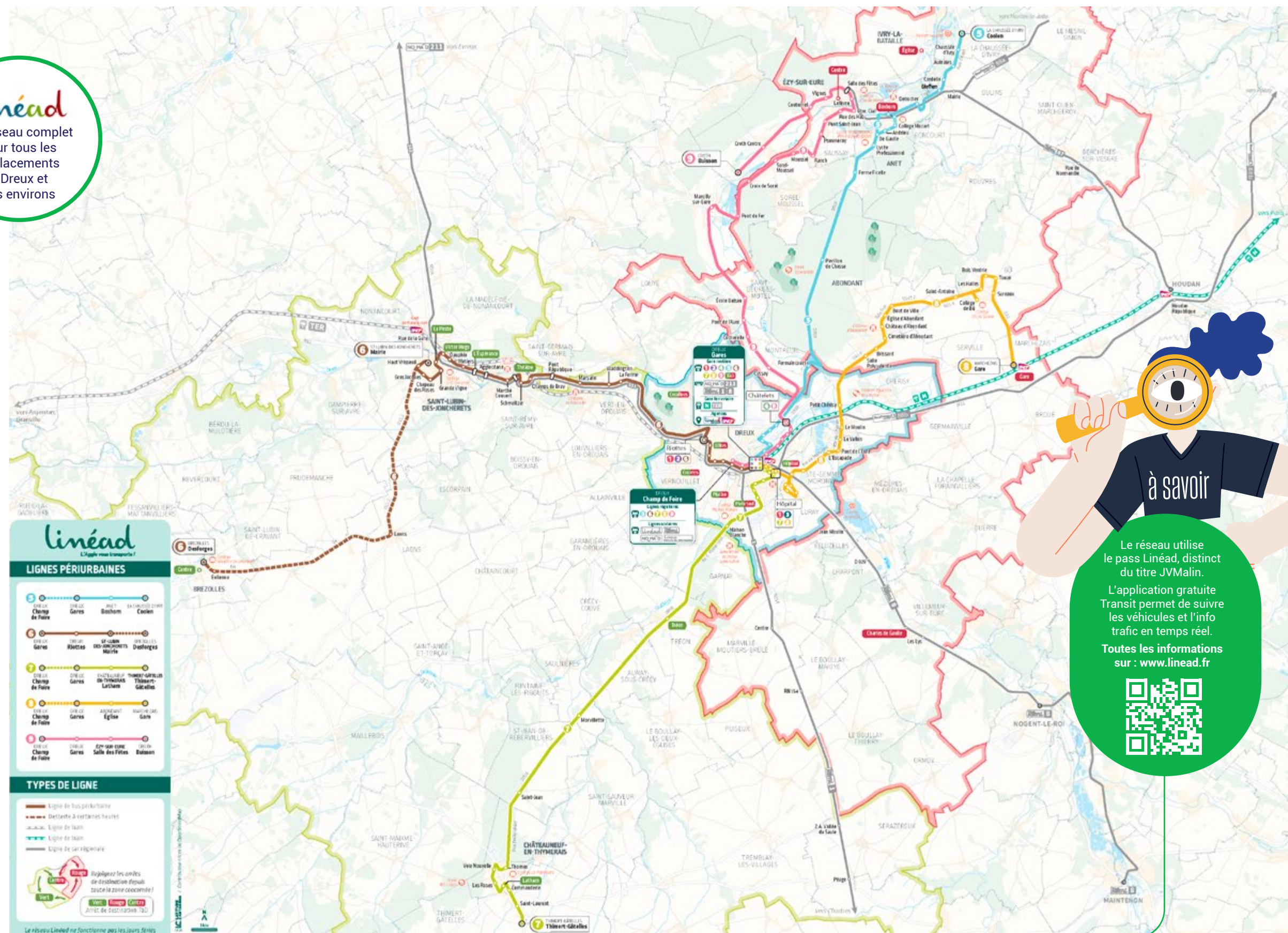
- En ligne : www.linead.fr
- À l'agence Linéad - Agglomobilités place de la Gare à Dreux du lundi au vendredi, de 9 h-12 h 30 / 13 h 30-18 h ; 02 37 42 10 10 ; contact@linead.fr
- Auprès Relais Titres (liste des points de vente www.linead.fr)
- À bord des véhicules : titres unitaires, paiement CB sans contact (jusqu'à 5 voyageurs)

TITRES DISPONIBLES

- Pass Jeune (scolaire)
 - Tickets 1 ou 2 voyages, ticket 10 voyages
 - Abonnements mensuels et annuels
- Les tickets n'ont pas de date limite de validité. Une correspondance gratuite est possible dans les 40 minutes suivant la première validation.

linead

Un réseau complet pour tous les déplacements à Dreux et ses environs



à savoir

Le réseau utilise le pass Linéad, distinct du titre JvMalin. L'application gratuite Transit permet de suivre les véhicules et l'info trafic en temps réel. Toutes les informations sur : www.linead.fr



Réseaux de transports locaux



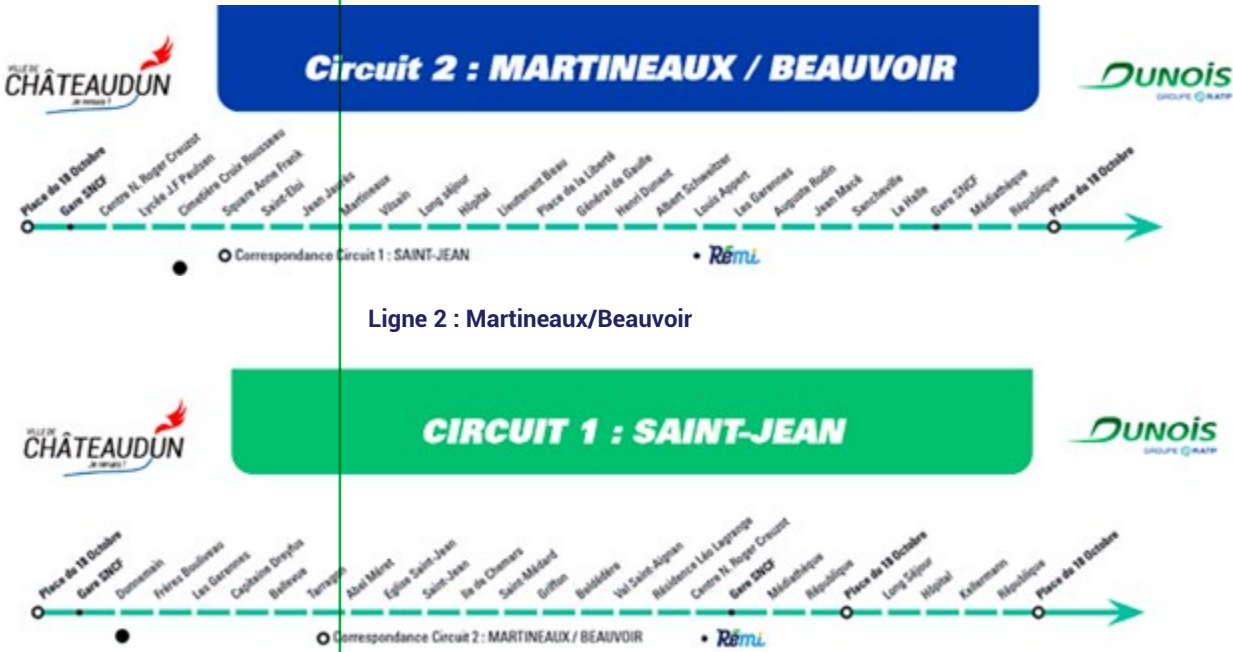
C'est gratuit tous les jours de l'année et accessible à tous.

Châteaudun



2 CIRCUITS

Ligne 1 : Saint-Jean



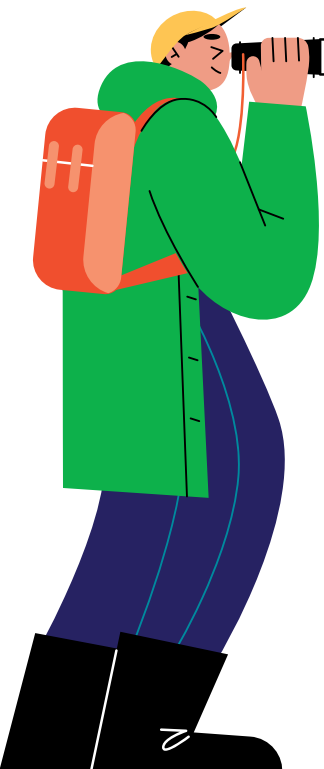
Ligne 2 : Martineaux/Beauvoir

- 27 arrêts sur chaque ligne.
- Croisement des 2 lignes Place du 18 octobre et à la gare de Châteaudun avec le réseau RÉMI28.

FICHES HORAIRES



ville-chateaudun.fr/cbus/



Nogent-le-Rotrou



Le réseau Nosbus est gratuit et accessible à tous les usagers à Nogent-le-Rotrou et Margon.

Le réseau compte trois lignes desservant les principaux points d'intérêt de la ville, tels que : le Plateau Saint-Jean, le quartier du Pâté, le centre-ville, la gare SNCF, les Gauchetières, les établissements scolaires, les différents services publics et la commune de Margon

- Ligne 1 : Hôpital vers Intermarché
- Ligne 2 : Intermarché vers Hôpital
- Ligne du samedi jour de marché :
 - 31 arrêts sur chaque ligne,
 - Croisement des 2 lignes à la Mairie et à la Gare SNCF avec le réseau RÉMI28.

TARIFICATION

Le réseau Nosbus est **entièrement gratuit** pour tous les usagers.

INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL

Pour suivre les horaires en temps réel et planifier vos trajets, vous pouvez utiliser l'application **MyBus** : maps.mybus.io/nogent-le-rotrou

CONTACT

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service Nosbus au : 02 37 29 68 68

FICHES HORAIRES



- La carte interactive du réseau : maps.mybus.io/nogent-le-rotrou

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le service Nosbus fonctionne selon les périodes suivantes :

- **Période scolaire** : du lundi au vendredi, de 5 h 55 à 19 h 09
- **Vacances scolaires** : du lundi au vendredi, de 5 h 55 à 19 h 26
- **Samedi** : toute l'année, de 8 h 30 à 17 h 21

Les horaires peuvent varier en fonction des lignes et des périodes. Pour consulter les horaires détaillés, vous pouvez visiter le site officiel : www.nosbus.fr



Réseaux de transports locaux



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Du mardi au samedi de 9 h à 17 h,
le TAD vous transporte
sur les 39 communes des Portes
Euréliennes d'IDF

- Réservation possible jusqu'à la veille 17 h
- Circule sur l'ensemble de nos 39 communes

Pour réserver votre TAD rendez-vous sur : tad-ccpeif.transport-a-la-demande.fr/login ou appelez au 06 70 87 21 97 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17 h).

les réservations
peuvent être faite
via l'application
« PEM Mobilité »



LIGNE RÉGULIÈRE DU PARC D'ACTIVITÉ DU VAL DROUETTE

- Du lundi au vendredi,
un véhicule électrique relie la gare
d'Épernon et le parc d'activités du Val
Drouette

- 8 arrêts desservis.
- Circulation en heures pleines
et des horaires compatibles avec ceux
des trains régionaux

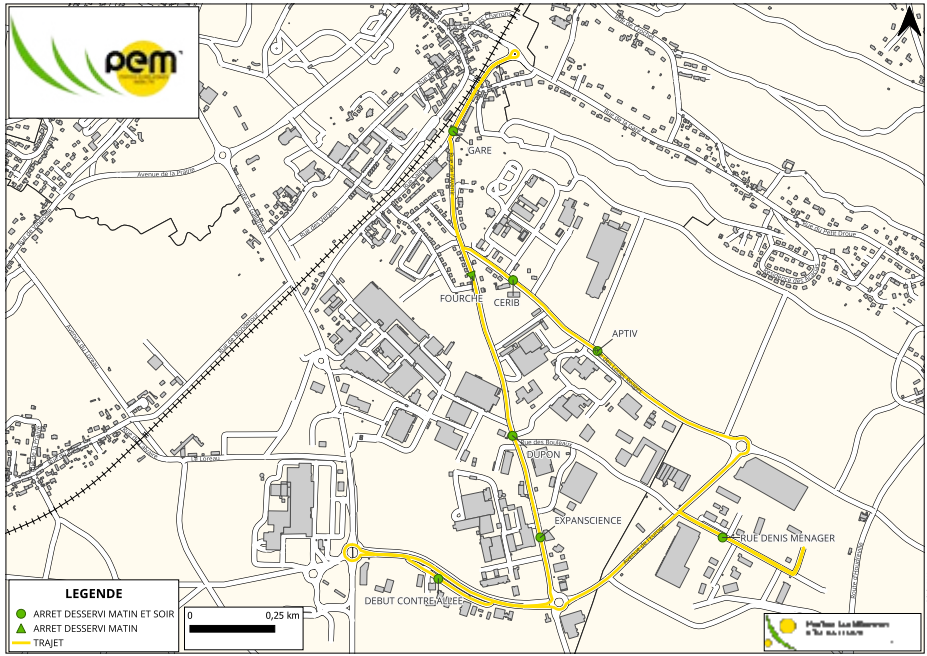
LES HORAIRES de la ligne régulière

GARE > PARC D'ACTIVITÉS DU VAL DROUETTE

Arrêt	Du lundi au vendredi	
	Premier passage	Second passage
Gare	8:15	8:37
Fourche	8:16	8:38
Dupon	8:18	8:40
Expanscience	8:20	8:42
Contre allée	8:23	8:45
Rue Denis Ménager	8:26	8:48
APTIV	8:30	8:52
CERIB	8:31	8:54

PARC D'ACTIVITÉS DU VAL DROUETTE > GARE

Arrêt	Du lundi au vendredi	
	Premier passage	Second passage
Dupon	16:32	17:02
Expanscience	16:34	17:04
Contre allée	16:37	17:07
Rue denis Ménager	16:40	17:10
APTIV	16:44	17:14
CERIB	16:45	17:15
Gare	16:48	17:18



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Les mardis et les samedis
de 9 h à 19 h,
le TAD vous transporte sur les 22
communes des Terres de Perche

- Réservation possible
jusqu'à la veille 18 h
- Circule sur l'ensemble
des communes



POUR RÉSERVER VOTRE TAD :

- **Achetez à l'avance votre ticket**
Le ticket est disponible :
 - dans les mairies de la
Communauté de communes
 - dans les espaces France
Services (EFS) de La Loupe et
Thiron-Gardais
 - **Réservez votre trajet**
Une fois votre ticket acheté,
appelez le **06 52 75 82 86** pour
effectuer votre réservation.
- Tarif : 2 euros le trajet
(aller ou retour)**



terresdeperche.fr/pages/mobilite



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Les mercredis et vendredis (y compris pendant les périodes de congés et jours fériés) de 9 h à 19 h, le TAD vous transporte depuis toutes les communes des Forêts du Perche vers les gares de La Loupe et de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton (Service réservé aux habitants du territoire).

- Réservation possible jusqu'à la veille 19 h



POUR RÉSERVER VOTRE TAD :

• Achetez votre ticket

Le ticket est disponible :

- dans les mairies de la Communauté de communes
- dans les espaces France Services

• Réservez votre trajet

Une fois votre ticket acheté, appelez le **06 52 75 82 86** pour effectuer votre réservation.

Tarif : 2 euros le trajet (aller ou retour)



lesforetsduperche.fr/services-aux-habitants/transports/



AIDES LOCALES



En complément des dispositifs régionaux, plusieurs collectivités locales d'Eure-et-Loir développent des services et proposent des aides pour encourager la pratique du vélo, accompagner la mobilité durable et soutenir les usagers dans leurs trajets quotidiens.

CHARTRES MÉTROPOLE

LA MAISON DU VÉLO

- **Service de location de vélos**, avec ou sans assistance électrique, pour une journée, une semaine, un mois ou une année entière.
- **Prestations d'entretien**, de réparation et des informations touristiques.
- **Exemple de tarifs** : 6 € la journée, 100 € l'année.
- **Tarifs réduits pour** : les moins de 28 ans, les plus de 65 ans, les abonnés Filibus, les demandeurs d'emploi, ainsi que pour les groupes (5 vélos et +).
- **Infos** : La Maison du Vélo, gare de Chartres, 8 place Pierre Sémard.

ABRIS À VÉLOS SÉCURISÉS

- Trois abris sont disponibles 24h/24 en gare de Chartres, Saint-Prest et La Taye. Accès via une carte JV Malin, sur demande auprès de l'agence Filibus.
- Coût : 5 € pour un an, hors création de carte (3 €).

AGGLOMÉRATION ET VILLE DE DREUX

LINÉAD

- Service de Location de vélos électriques (3 formules : 1, 3 ou 6 mois, avec tarif réduit pour les abonnés Linéad annuels).
- Location sur rendez-vous avec le Coach Linéad au 02 37 42 10 10.

Documents requis : justificatif de domicile (- 3 mois), pièce d'identité, règlement de la location et un chèque de caution.



rcvl.fr/Linead-VAE

PRIME VÉLO

- Subvention de la Ville de Dreux de 25 % du prix d'achat TTC, plafonnée à 150 € pour un vélo classique, 400 € pour un vélo à assistance électrique, 600 € pour un vélo bi ou triporteur.
- Aide supplémentaire de 40 € max pour des équipements de sécurité.
- Prime directement déduite lors de l'achat chez les partenaires (Intersport, Decathlon, Cycles Pena) sur présentation d'un courrier d'éligibilité.

AIDES LOCALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE

LOCATION DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

- **Flotte de 8 VAE équipés** (casque, kit de réglage, itinéraires).
Options : sièges enfants ou remorque pour 1 à 2 enfants.
- **Tarif** : 25 €/jour par vélo adulte, caution 150 €.
- **Réservation** : 48 h à l'avance en ligne, par téléphone ou dans les offices de Courville-sur-Eure et Illiers-Combray.
- **Pour une semaine** : réservation uniquement par téléphone.
- **Infos pratiques** : 02 37 24 24 00, tourisme@entrebeauceetperche.fr, tourisme-entrebeauceetperche.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ÎLE-DE-FRANCE

AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE

La Communauté de Communes des portes Euréliennes d'Île-de-France propose une aide jusqu'à 250 € pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Pour qui ?

- Ouvert à tous les particuliers habitants sur le territoire de la communauté de commune dans la limite d'une seule aide par personne sur une durée de 3 ans et dans la limite de 2 aides par foyer fiscal par an.
- Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide à l'achat.

Quel montant ?

- Jusqu'à 250 € dans la limite de 25 % du coût total d'achat TTC (hors accessoires) et dans la limite des crédits disponibles votés dans l'année.

Pour quels vélos ?

- Tous types de vélos à assistance électriques, achetés neufs ou d'occasions auprès de professionnels, répondant aux différents critères d'homologation (article R311-1 6.11 du code de la route) et de réglementation en vigueur (identification, dispositifs permettant l'éclairage, rétro réfléchissement et avertisseur sonore).

HANDICAP ET MOBILITÉ

SUR LE RÉSEAU RÉMI

Le réseau de transport Rémi en Centre-Val de Loire s'engage pour une mobilité inclusive en adaptant progressivement ses cars et services aux besoins des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

- ✓ Une partie des cars est équipée de rampes d'accès, plateformes élévatrices et emplacements réservés pour fauteuils roulants.
- ✓ Les chiens guides et d'assistance sont acceptés gratuitement à bord.
- ✓ La réservation est recommandée (au plus tard la veille) pour garantir la mise à disposition d'un véhicule adapté.
- ✓ Le service Rémi + à la demande permet aux PMR de bénéficier de trajets en porte-à-porte, depuis leur domicile vers un chef-lieu ou un service de proximité.
- ✓ Infos : Centrale Rémi au 0 806 70 33 33 et www.remi-centrevaldeloire.fr

ASSIST'ENGARE

Le service d'assistance en gare est un service gratuit proposé aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) et aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
Réservation Assist'enGare :

- ✓ Par Internet via le formulaire de réservation.
- ✓ Par téléphone tous les jours de 8h à 20h, au 32 12 et au +33 (0)9 72 72 00 92 depuis l'étranger (service gratuit + prix appel).
- ✓ Via Rogervoice (sourds et malentendants).



TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

- ✓ Solution flexible qui complète les lignes régulières, notamment en zones rurales.
- ✓ Accessible aux personnes en situation de handicap selon les modalités de chaque réseau : Rémi, Filibus, Linéad, ...
- ✓ Consulter le site internet du réseau concerné.

TRANSPORT DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (TPMR)

Dédié aux personnes à mobilité réduite, le TPMR, organisé par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de secteur, fonctionne sur réservation :

- ✓ Se rapprocher de son AOM : Région, Communauté de communes ou commune.
- ✓ Généralement réservé aux titulaires de la carte d'invalidité (carte « Inclusion » délivrée par la MDA28).
- ✓ Minibus adapté venant chercher la personne à domicile et l'accompagnant vers la destination souhaitée, dans la limite du territoire couvert.
- ✓ Tarif fixé par le réseau local de transport.

TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTÉ

Le Département d'Eure-et-Loir, via la Maison départementale de l'autonomie (MDA28), organise le transport scolaire des enfants et jeunes en situation de handicap.

- ✓ Ce service s'inscrit dans le cadre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).
- ✓ Les familles sont en lien direct avec la cellule transport pour signaler tout changement ou besoin.
- ✓ Contact : 02 37 20 13 00 transport.adapte@mda28.fr

PLAN VÉLO RÉGIONAL

TRIPLER LA PLACE DU VÉLO DANS LE QUOTIDIEN

Pour répondre à l'urgence climatique et énergétique, la Région Centre-Val de Loire a lancé le Plan Vélo Régional - Acte II (2024-2027). Objectif : tripler la part des déplacements à vélo, en particulier sur les trajets domicile-travail, pour passer de 3 % en 2019 à 9 % en 2027.

En Eure-et-Loir, la dynamique est déjà bien engagée avec un réseau cyclable dense, concentré autour de Chartres Métropole, Dreux et Châteaudun, accessible à la fois aux cyclistes du quotidien et aux amateurs de cyclotourisme.



CHIFFRES-CLÉS

Eure-et-Loir

- 144 km de pistes cyclables
- 74 km de bandes cyclables
- 88 km de voies vertes
- 23 km de double-sens cyclables
- 40 km d'aménagements mixtes

Source : données GéoVélo AOÛT 2026.

DÉCOUVREZ LA CARTE DES INFRASTRUCTURES CYCLABLES SUR :



Bon plan

La Région propose des aides financières à l'achat d'un vélo (classique, électrique, cargo, pliant...).

Retrouvez tous les dispositifs pages 16 à 19

carto-velo.centre-valde Loire.fr/fr/eure-et-loir_28

ABRIS VÉLOS SÉCURISÉS

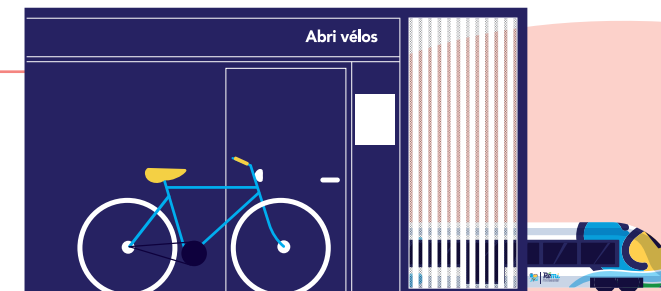


GAREZ VOTRE VÉLO EN TOUTE TRANQUILLITÉ

De plus en plus de voyageurs combinent vélo + Rémi (train ou car) pour leurs trajets quotidiens. Pour faciliter cette intermodalité, la Région déploie progressivement des abris vélos sécurisés à proximité des gares, en partenariat avec l'État.

Finis le vélo à bord : laissez-le stationné en sécurité dans un abri couvert et fermé pendant la journée.

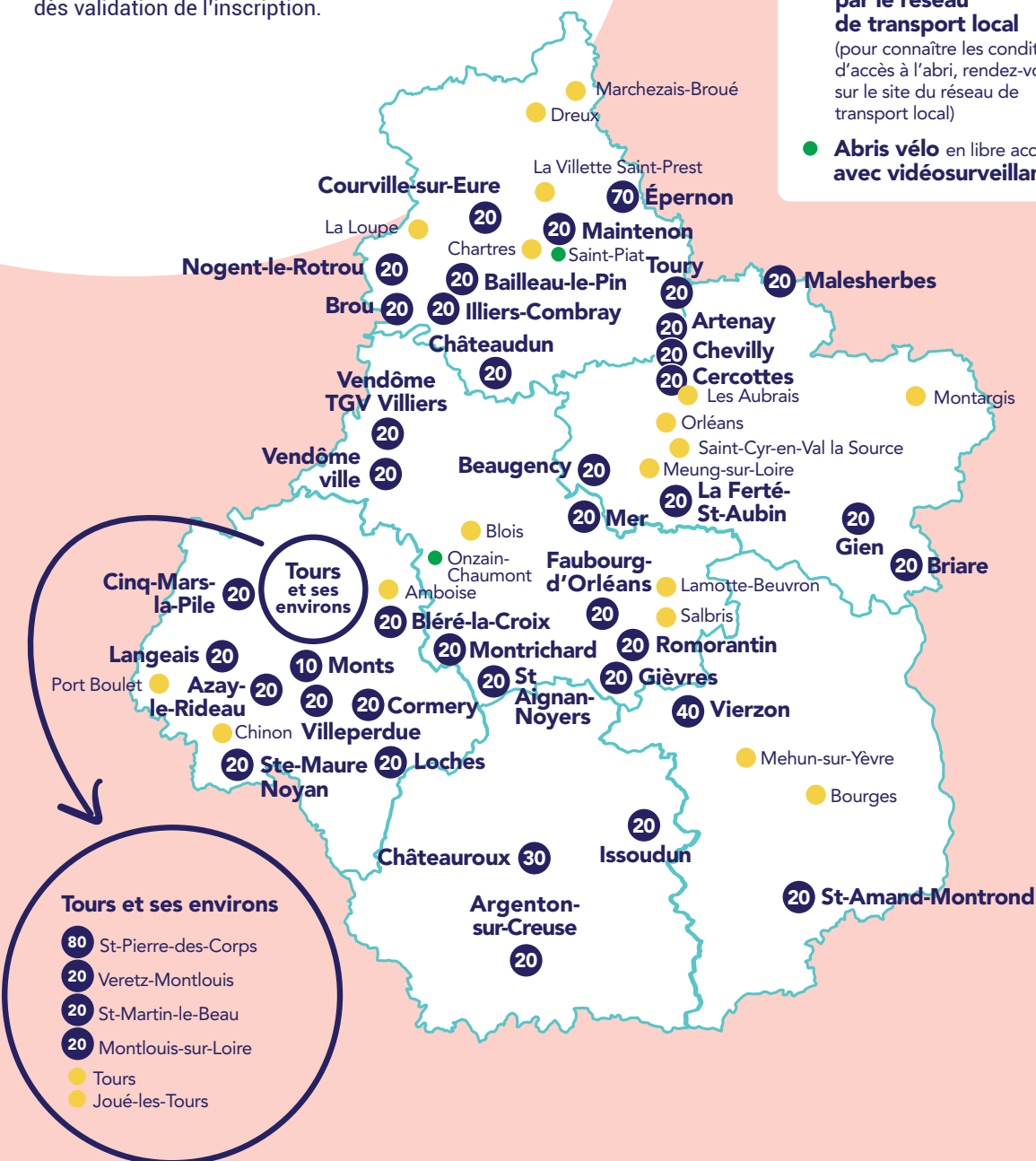
- Bon plan : service disponible gratuitement pour les abonnés Rémi via la carte JVMalin.
- Inscription en ligne sur remi-centrevalde Loire.fr
- Activation immédiate de l'accès aux abris dès validation de l'inscription.



Abri sécurisé Rémi
(nombre de places)

Abri géré par le réseau de transport local
(pour connaître les conditions d'accès à l'abri, rendez-vous sur le site du réseau de transport local)

Abri vélo en libre accès avec vidéosurveillance



EMPORT VÉLO

VOYAGER AVEC SON VÉLO EN TOUTE LIBERTÉ



DANS LES TRAINS RÉMI

- La réservation vélo est obligatoire et payante (1 €) les samedis, dimanches et jours fériés sur l'ensemble des trains Rémi et Rémi Express.
- Pour les abonnés, la réservation est gratuite sur leur trajet d'abonnement mais elle reste obligatoire.
- Chaque voyageur doit être muni d'un billet voyageur + un billet vélo.
- Réservation en ligne sur veloabord.fr
- Un billet « emport vélo », ne remplace pas un titre de transport Rémi valable. Il doit être acheté séparément pour chaque voyageur.

DANS LES CARS RÉMI

- Toute l'année, certains cars Rémi proposent gratuitement l'embarquement des vélos (sur réservation). Par exemple :
- **Ligne 1Bis** : Chartres > Orléans
- **Ligne 3** : Chartres > Châteaudun > Cloyes-sur-le-Loir
- **Ligne 9** : Orléans > Châteaudun > Brou > Nogent-le-Rotrou

- La présentation spontanée reste possible à titre dérogatoire aux arrêts autorisés.

Réservations vélos / cars
Appeler le Centre de Relations Usagers Rémi au 0 806 70 33 33 (du lundi au samedi de 6 h à 20 h, service gratuit + prix d'un appel). Un SMS sera envoyé pour confirmer la réservation. Réservation à veille avant 17 h, sauf le samedi, le dimanche et le lundi, appeler le vendredi avant 17 h.

Lignes accueillant les vélos :
(dans la limite des places disponibles)

- Lignes ferroviaires
- Trains saisonniers (train Loire à Vélo, Cœur de France à Vélo)
- Lignes cars

ÉVADEZ-VOUS AVEC RÉMI

LE TOURISME SANS VOITURE, C'EST POSSIBLE !

Avec Rémi, partez à la découverte des trésors culturels, patrimoniaux et naturels du Centre-Val de Loire... sans prendre la voiture. Au départ de Tours, Orléans, Chartres, Blois, Bourges ou Châteauroux, le guide Escapades propose plus de 100 sites accessibles en train, car, vélo ou autopartage. Des idées de sorties écologiques, pratiques et adaptées à tous les budgets.



Consultez le guide

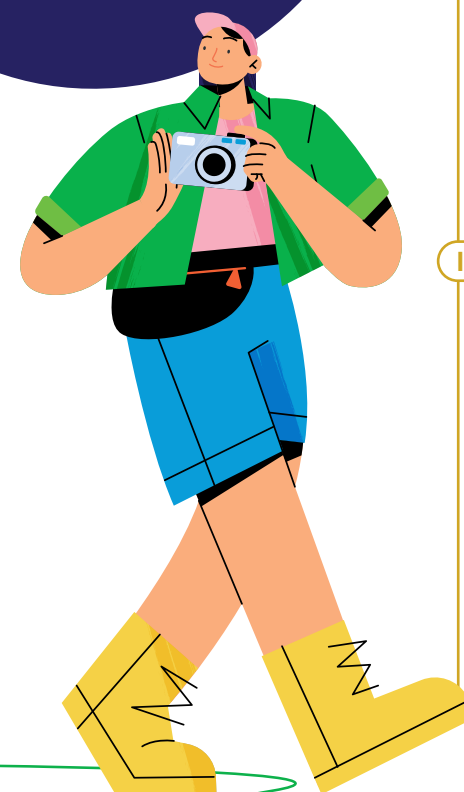
rcvl.fr/remi-tourisme

LES BONS PLANS RÉMI POUR VOS ESCAPADES

- **Pass Rémi Découverte** : pour 2 à 5 personnes, des trajets illimités sur deux ou trois jours à prix réduit en Région Centre-Val de Loire hors Ile-de-France. Tarifs : 45 € 2 jours / 60 € 3 jours.
- **Pass Rémi Découverte +** : Tous les avantages du Pass Rémi Découverte valable également depuis/vers L'Île-de-France. Tarifs : 95 € 2 jours / 120 € 3 jours.
- **Emport vélo** : embarquez votre vélo à bord des trains Rémi (infos et conditions p. 30).

IDÉES BALADES

- **Autour de Chartres** : Depuis Chartres, rejoignez facilement de nombreux sites emblématiques à pied depuis la gare :
- la cathédrale Notre-Dame de Chartres, le Musée des Beaux-Arts, le Centre international du vitrail, le Conservatoire de l'agriculture ou la singulière Maison Picassette.
- **Vers Épernon et Maintenon** :
- découvrez les châteaux, ruelles pittoresques et jardins remarquables.
- **Vers Châteaudun et Bonneval** :
- explorez châteaux médiévaux, musées et grottes millénaires.
- **Vers le Perche et la Beauce** :
- musées, châteaux, et la maison de tante Léonie à Illiers-Combray, haut lieu de mémoire de Marcel Proust.



Encore plus d'idées



Les Échappées à vélo

150 boucles et grands itinéraires de la région à découvrir toute l'année et près de 60 balades festives pour vibrer de mai à octobre.
www.echappeesavelo.fr

Les Nouvelles Renaissance

Entre anniversaires et événements itinérants, d'avril à novembre, Les Nouvelles Renaissance vous invitent à plus de 500 événements à travers la région : une explosion de culture et de plaisir vous attend, avec des surprises à chaque coin de rue !
www.nouvelles-renaissances.com

Votre calculateur d'itinéraires en Région Centre-Val de Loire



The screenshot shows the jv malin.fr website interface. At the top, there's a navigation bar with 'Menu', 'jv malin.fr', 'Plan interactif', and 'Identifiez-vous'. The main content area is divided into two columns. The left column, titled 'Itinéraire horaires', contains a form for calculating routes with fields for 'Départ' and 'Arrivée', a 'Partir maintenant' button, and a 'RECHERCHER' button. The right column, titled 'Infos trafic', shows a list of 'Réseaux perturbés' (8 sur 29) including TAO (Orléans), Apploix (Bourges), Amelys (Blois), Amelys (Montargis), Le V88 (Vierzon), HORIZON (CHATEAUBRIANT), Basse 41, and Basse 28. Below these sections is a 'DÉPLACEMENTS' section with five icons: 'Déplacements' (orange), 'Vélo' (green), 'Transport à la demande' (pink), 'Covoiturage' (purple), and 'Parc relais' (dark blue). Each icon has a 'PLUS D'INFORMATIONS' button below it.

Avec la Région et nos partenaires en Eure-et-Loir



NOUS CONTACTER

Pour toute demande d'informations, réclamations ou réservations, vous pouvez nous joindre aux coordonnées suivantes :

CENTRE DE RELATIONS USAGERS RÉMI
du lundi au samedi de 6 h à 20 h

0 806 70 33 33

Service gratuit
+ prix appel

Les réseaux Région Centre-Val de Loire

Région Centre Val de Loire

regioncentre_valdeloire

RCValdeLoire

Région Centre-Val de Loire

RegionCentreTV

Les réseaux sociaux Rémi



Rémi Centre-Val de Loire



remi_centrevaldeloire



Remi_cvdI

